



2023/06-30

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 095-219505922-20230626-DL20230630-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 juin 2023

date affichage : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué 20 juin s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M. SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice, M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, M. BALLOT Yves, Mme REUSSARD Véronique et M. VINOLAS Jean-Louis sont présents.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur ARDITTI Pierre à Monsieur MAURICE Jean-Pierre
Madame SCHEMBRI Marie-Lyne à Monsieur SCHWEIZER François
Madame RAYSEGUIER Nadège à Madame CHABRIT Corinne
Madame LOZAC'H Véronique à Madame Anne-Marie MAURICE
Monsieur SIMON Vincent à Monsieur BALLOT Yves

Ouverture du Conseil à 19H00.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. FERREIRA Frédéric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N 2023/06-30 Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 pour l'installation de la vidéoprotection dispositif de sécurité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que la commune de Seraincourt est éligible à la dotation d'Equipement des territoires ruraux au titre de l'année 2023 et peut prétendre à bénéficier du concours financier de l'Etat attribué sous la forme d'une dotation budgétaire.

Le taux de subvention est calculé au cas par cas avec un taux maximum de 80% et un financement au minimum égal à 20% pour notre collectivité.

Considérant que la commune de Seraincourt, par mesure de protection envers ses administrés, souhaite installer un système de vidéoprotection urbaine afin d'endiguer les incivilités, dépôts sauvages, cambriolages, détérioration du matériel urbain.

Il est prévu 11 caméras dispatchées principalement aux entrées de communes, 2 caméras étant implantées autour de la mairie.

Considérant les travaux inscrits au budget primitif 2023 seront inscrits au budget 2023 et notamment ceux concernant la vidéoprotection dispositif de sécurité,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 240 741 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix : 11 pour, 1 contre et 3 abstentions.

DECIDE de solliciter une subvention au meilleur taux au titre de la DETR 2023 pour réaliser les travaux

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant estimatif HT	Financement	Montant HT	Pourcentage
240 741,00 €	Région	48 148,00 €	20%
	Département	72 222,00 €	30%
	DETR	72 222,00 €	30%
	Commune	48 148,00 €	20%

DIT que la commune de Seraincourt s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.



Le Maire,
Anne-Marie MAURICE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Maurice', is written over the printed name.